

L'ajournement

contestent la Charte des droits et libertés». Il parlait des particuliers et des groupes qui peuvent s'adresser aux tribunaux s'ils s'estiment lésés en vertu de la Charte. Ces gens, a-t-il dit . . .

M. le Président: Je regrette d'informer le député que ses sept minutes sont écoulées.

[Français]

M. Claude Lanthier (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, nous sommes entièrement d'accord avec l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) sur le caractère historique du jugement unanime concernant l'usage de la langue française, lequel jugement a été rendu par la Cour suprême du Canada le 13 juin dernier.

Nous aimerions, cependant, formuler quelques commentaires pertinents à cette décision marquante qui vient clarifier et mettre fin à l'ambiguïté des exigences de la Constitution en rapport avec les lois et les procédures législatives manitobaines.

[Traduction]

La Cour suprême a fait droit à la Constitution canadienne tout en imposant la règle du droit et en évitant au Manitoba de sombrer dans la confusion juridique. Elle a suivi, pour aboutir à cette décision, un raisonnement empreint de rigueur et de sagesse qui nous impressionne, surtout qu'il reconnaît la primauté de la Constitution et de la règle du droit; il est bon que le pouvoir judiciaire ait maintenu ces deux principes fondamentaux de notre régime politique.

[Français]

Mais il y a plus, monsieur le Président. Tous et chacun des Canadiens ont à apprendre de cette décision majeure qui vient confirmer le caractère sacro-saint des droits des langues des

minorités au Canada, ce point d'honneur d'ailleurs qui a toujours été défendu par notre vaillant premier ministre du Canada. Il est impérieux cependant de rappeler un court passage de ce jugement de la Cour suprême en ce qui a trait à ce sujet, et je cite:

[Traduction]

L'importance des droits linguistiques tient au rôle essentiel de la langue dans la vie, l'évolution et la dignité de l'homme. C'est grâce à la langue que nous pouvons former des concepts, structurer et ordonner le monde qui nous entoure. La langue permet à l'individu d'établir des liens avec la collectivité, et ainsi les hommes peuvent définir les droits et les devoirs réciproques qui leur facilitent la vie en société.

[Français]

Monsieur le Président, notre gouvernement est complètement compromis à la protection des droits des minorités, où qu'ils soient en vigueur, tel que rappelé dans le discours du trône par l'endossement sans équivoque de notre gouvernement sur les améliorations et la vigilance pertinentes à cet aspect si important de notre vie vraiment nationale.

[Traduction]

Quant aux poursuites judiciaires qui ont abouti au règlement . . .

M. le Président: Je regrette d'avoir à signaler au secrétaire parlementaire que ses trois minutes sont expirées.

M. Prud'homme: Au nom des députés somnolents, je voudrais vous remercier beaucoup de votre patience.

M. le Président: Avant de lever la séance, je voudrais remercier le personnel de son excellent travail.

Comme il est 00 h 53, la Chambre s'ajourne à 11 heures, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 00 h 53.)